



## Programme d'encouragement des investissements dans le domaine de l'énergie

### SUBVENTIONS 2023

Formulaire	Objet de la subvention	Type d'installation ou de mesure	Montant alloué
A1	<b>Rénovation du bâtiment avec mesures ponctuelles d'isolation</b>	Isolation de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre	30% des coûts totaux max CHF 500.-
A2	<b>Changement de fenêtres</b>	Respectant les valeurs limites de l'ordonnance sur l'énergie pour les bâtiments à construire	CHF 50.-/fenêtre max 500.-
A3	<b>Bois – énergie</b> Substituant du chauffage à mazout ou électrique (Poêle d'appoint non subventionné)		CHF 1'000.-
A4	<b>Pompe à chaleur air/eau</b> Substituant du chauffage à mazout ou électrique		CHF 500.-
A5	<b>Pompe à chaleur sol/eau, eau/eau</b> Substituant du chauffage à mazout ou électrique		CHF 1'000.-
A6	<b>Capteurs solaires thermiques</b>	Habitat individuel - forfait par installation	CHF 1'000.-
A7	<b>Pompe de circulation d'eau chaude</b>	Remplacement de la pompe par un modèle efficient	CHF 100.-
A8	<b>CECB®Plus</b>	Bâtiment construit avant 2000	CHF 250.-